



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

PROCEDURE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE I : Le dossier de Recevabilité

Il s'agit d'une procédure administrative : dossier de recevabilité Cerfa 12818*02

Veillez à bien lire la notice

Choix du diplôme : ne pas oublier de préciser la spécialité, mention et éventuellement option (si nécessaire.)

Le candidat prend contact auprès d'un Point Relais Conseil pour orienter son parcours (étape facultative mais conseillée)

Réunion d'information collective sur la démarche VAE à la DRAJES (étape facultative mais conseillée)

Il est impératif de mettre en parallèle vos expériences en lien avec le diplôme et les référentiels professionnel et de certification du diplôme (référentiels disponibles ici : <https://sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/>)

Justificatif des expériences au regard du diplôme et du nombre d'heures minimal requis (nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet en vigueur dans la (les) structure(s) pendant une durée d'au moins douze mois, (de façon continue ou non) pour accéder à la Partie II.

Attestation sur la nature des fonctions exercées (profil de poste)

Attestation sur la durée de vos activités (date de début et de fin d'activité)

Volume horaire

Remarque :

Le temps de formation en situation professionnelle peut être pris en compte, si sa durée est inférieure aux activités réalisées hors formation.

Ces expériences peuvent être professionnelles ou bénévoles.

Le dossier Partie I est à remettre à la DRAJES. Elle examine votre dossier dans les 2 mois suivant la date de dépôt. A la suite de la Recevabilité, vous passez à l'étape suivante.

PARTIE II : Dossier de validation

Dossier dans lequel le candidat relate ses expériences au regard du diplôme choisi.

Il faut identifier et expliciter 6 actions (les plus pertinentes) avec au minimum 2 actions pour chacune des fonctions suivantes :

Animation et encadrement

Conception, mise en œuvre et évaluation de projet

Remarque : Le candidat doit écrire au présent, à la première personne (« JE ») et démontrer comment il agit durant l'activité. Le jury veut voir le candidat en action.

Ne pas oublier de joindre impérativement les documents suivants :

- une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans,

- l'attestation de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de participation de niveau 1" (PSC1) ou titre équivalent pour les candidats à un diplôme nécessitant sa possession,

- une copie de votre carte nationale d'identité ou de passeport,

- le cas échéant, une copie des titres ou diplômes justifiant des équivalences partielles pour le demande que vous demandé.

Ce dossier est à remettre à la DRAJES de la région où se tiendra le jury du diplôme pour lequel le candidat fait une demande, en 3 exemplaires deux mois avant la date du jury. (Dates et lieux des jurys : <https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/juryVAE>)

L'accompagnement

L'accompagnement est une aide facultative. C'est une aide méthodologique. Le candidat reste le seul responsable de son dossier.

L'accompagnement peut se faire de manière individuelle ou collective mais ne pourra débiter qu'une fois le dossier jugé recevable.

Le Financement de l'accompagnement

Il dépend du profil du candidat :

- Pour les salariés par l'employeur (via les OPCO)
- Pour les demandeurs d'emploi, via pôle emploi ou le conseil régional
- Par le CPF (compte personnel de formation) monétisé

Remarque : Il est impératif d'avoir reçu un avis favorable de prise en charge avant de commencer l'accompagnement.

Récapitulatif des étapes :

- Etape 1 : Le candidat prend contact auprès d'un Point Relais Conseil pour orienter son parcours (étape facultative mais conseillée)
- Etape 2 : Réunion d'information collective sur la démarche VAE à la DRAJES (étape facultative mais conseillée)
- Etape 3 : Téléchargement de la partie 1 (dossier de recevabilité Cerfa 12818*02) et lecture de la notice
- Etape 4 : Envoi de la partie recevabilité (Partie I) en 2 exemplaires à la DRAJES du lieu de résidence
- Etape 5 : Réception de l'accusé de réception du dossier ou des pièces complémentaires
- Etape 6 : Le candidat doit se préoccuper des financements d'un accompagnement éventuel
- Etape 7 : Réception de l'avis de recevabilité ou de non recevabilité ou demande de pièces complémentaires afin de pouvoir étudier à nouveau le dossier de façon plus précise dans les 2 mois
- Etape 8 : Travail sur l'analyse de l'expérience (partie II) : description et rédaction des pratiques professionnelles. (Accompagnement optionnel et payant)
- Etape 9 : Envoi de la notification d'avis de recevabilité et de la partie II en 2 exemplaires format "papier" et une version "dématérialisée" à la DRAJES du lieu de validation du diplôme, 2 mois avant le jury.

Un entretien avec les évaluateurs, pour lequel vous serez convoqué, est obligatoire

- Etape 10 : Le jury décide d'une validation totale, partielle ou de non validation. Pour une validation partielle les compétences ou unités de compétences sont acquises définitivement.

Les contacts utiles :

DRAJES de Normandie

Gestionnaire administrative : Amèle MAOUI

Tel : 02 32 18 15 81

mél : amele.maoui@ac-normandie.fr

Coordonnateur régional : Jean-Marie CORLOSQUET

Tel : 02 32 18 15 60 mél : jean-marie.corlosquet@ac-normandie.fr

Immeuble Normandie II, 55 rue Amiral Cécille 76179 Rouen cedex 1

<http://normandie.drdjcs.gouv.fr/>